



LES VOYAGES
La Libre

GRECE DU NORD Trésors de la Macédoine

La Libre Art

Du 13 au 21 mai 2026



Preference

A l'écart des circuits touristiques, la Macédoine, berceau d'Alexandre le Grand, offre le visage d'une Grèce authentique aux parfums d'Orient ainsi que des paysages magnifiques entre mer Egée et montagnes balkaniques. Et quel patrimoine !

Thessalonique byzantine et ottomane, les tombes royales hellénistiques de Vergina, le sanctuaire de Dion consacré à Zeus, Kastoria la ville aux 72 églises, les lacs de Prespa classés biosphère par l'Unesco, les monastères du Mont-Athos...Un must !

Une escapade d'un jour sur l'île de Thassos, surnommée l'île émeraude, offre détente et dépaysement grâce à la beauté de ses eaux cristallines et de ses villages traditionnels.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

HEBERGEMENT

Le logement dans des hôtels 4* et 5* de charme.

VISITES

Des sites classés par l'Unesco : églises byzantines de Thessalonique, tumulus de Vergina et le site de Philippes.

EXPERIENCES UNIQUES

Une croisière le long de la presqu'île du Mont-Athos.
Une balade en barque sur le grand lac de Prespa.

SAISON

Mai est le mois idéal pour découvrir la Macédoine.

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement professionnel et expérimenté de Bruxelles à Bruxelles.

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel par personne pour toute inscription avant le 15/01 : - 155 €



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

MERCREDI 13 MAI

BRUXELLES ✈ ATHENES ✈ THESSALONIQUE

En matinée, vol depuis Bruxelles Zaventem vers Thessalonique via Athènes avec la compagnie aérienne Aegean Airlines. Arrivée en fin d'après-midi.

Accueil par votre guide local et transfert vers l'hôtel à Thessalonique (15 km).

Thessalonique, débouché naturel des Balkans, est une ville portuaire du golfe Thermaïque sur la mer Égée et la 2^e ville la plus peuplée de Grèce. Cette grande cité cosmopolite fondée par Cassandre, roi de Macédoine au IV^e s. av. J.-C., fut sous le César Galère, une place forte romaine sur la Via Egnatia, laquelle reliait le Bosphore aux rives de la Méditerranée. Elle conservé de nombreux vestiges de son histoire romaine, byzantine et ottomane, malgré le grand incendie qui détruisit une grande partie de la ville basse en 1917.

Dîner et nuit à l'hôtel **Excelsior 5***.



JEUDI 14 MAI

THESSALONIQUE – DION – KASTORIA

Le matin, départ vers l'ouest, en direction du **site antique de Dion**, dominé par le mont Olympe, demeure des dieux grecs (82 km). Visite du site et du musée archéologique.

Dédié à Zeus, Dion fut le cadre de concours athlétiques et de représentations théâtrales instaurées dès la fin de V^e s. av. J-C par le roi macédonien Archélaos. La ville embellie par Alexandre le Grand puis au II^e s. par les Romains, se dota de sanctuaires dédiés à Déméter, Zeus et Isis, d'un théâtre, d'un odéon, de thermes, de villas ornées de mosaïques (villa de Dionysos).

L'intéressant petit musée archéologique réunit les statues, stèles et objets découverts sur le site et dans les environs.

Déjeuner en cours de route.

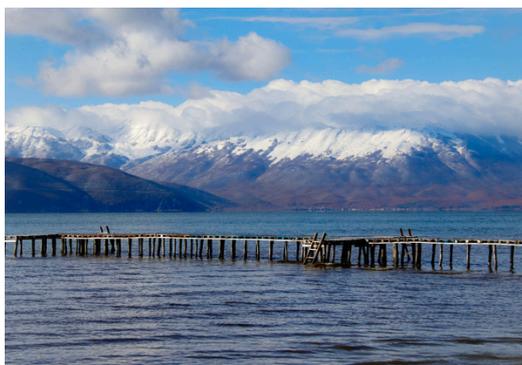
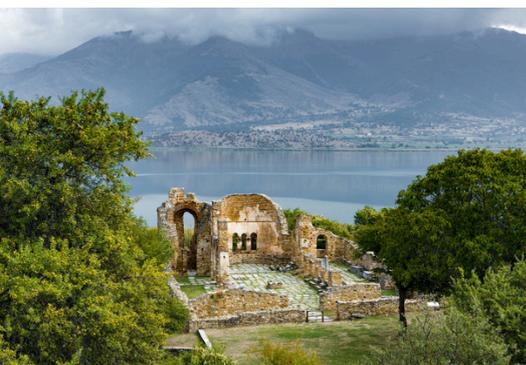
Continuation vers Kastoria, située aux marches de l'Albanie et de la république de Macédoine du Nord, à travers un magnifique paysage de montagnes.

Première découverte de la **vieille ville de Kastoria**, riche de nombreuses églises byzantines et de belles demeures de notables ottomans, les *archonnika*, sous forme de promenade à pied.

Cette ancienne place-forte byzantine construite sur le flanc d'un promontoire rocheux dominant les eaux du lac Orestias est entourée par les Monts Grammos et Vitsi. Au Moyen-âge, la « ville aux cent églises », prise par les Ottomans en 1387, devient le centre du commerce de la fourrure, une activité toujours florissante de nos jours.

Dîner et nuit à l'**hôtel Esperos Palace 4* (2 nuits)**.





VENDREDI 15 MAI

KASTORIA– LACS DE PRESPA – KASTORIA

Le matin, visite de 2 ou 3 des 50 églises byzantines de Kastoria situées dans la ville haute. Selon les heures d'ouvertures, on verra notamment la Panaghia Koubelidiki (XI^e s.) et l'Agios Nikolaos tou Kasnitzis (XII^e s) décorées de magnifiques peintures murales.

Départ pour le **parc national des lacs de Prespa** situés à une altitude de 850 m dans un cadre grandiose des montagnes balkaniques qui s'élèvent de 1 500 à 2 150 m.

Route vers **Psaradès** (64 km), un petit port de pêcheurs blotti au fond d'une petite crique s'ouvrant sur le Grand lac (Megali Prespa). **Excursion en barque** sur le lac, puis visite d'Haghios Achilleos et du village d'Hagios Germanos.

*Cette zone protégée, classée comme réserve de **biosphère** par l'UNESCO, constitue un biotope unique avec 1 500 plantes différentes et quelques 250 oiseaux nichant autour des lacs, tels le cormoran de Dalmatie, le cormoran pygmée et des pélicans.*

Déjeuner libre dans le village d'Hagios Germanos.

Route vers **Psaradès**, un petit port de pêcheurs blotti au fond d'une petite crique s'ouvrant sur le Grand lac (Megali Prespa). **Excursion en barque** sur le lac, puis visite d'Haghios Achilleos.

*Sur l'**îlot d'Hagios Achilleos**, accessible par un ponton flottant (1 km, 30 min. de marche), on verra des buffles semi sauvages, l'église saint-Georges du XV^e s. et les ruines de la basilique Saint-Achille où fut inhumé Samuel, tsar des bulgares au XI^e s.*

***Hagios Germanos**, un village pittoresque qui domine les lacs, conserve de très belles maisons traditionnelles. La petite église ornée de fresques du XI^e s. abrite la tombe de Saint-Germanos, patriarche de Constantinople au VIII^e s. (visite de l'int. sous réserve d'ouverture).*

Retour à Kastoria.

Diner et nuit à l'**hôtel Esperos Palace**.

SAMEDI 16 MAI

KASTORIA – VERIA – VERGINA – THESSALONIQUE

Le matin poursuite de la découverte de Kastoria et visite du **monastère de la Panagia Mavriotissa** située en bordure du lac.

Consacrée à la Dormition de la Vierge, cette basilique est ornée de fresques des XII^e et XIII^e s. On notera à l'extérieur une rare représentation des empereurs byzantins et de l'arbre de Jessé.

Arrêt à Véria, surnommée la seconde Jérusalem en raison de son grand nombre d'églises byzantines.

Saint-Paul y séjourna en 54 pour prêcher la foi nouvelle. Visite de l'ancienne église métropolitaine construite à la fin du XI^e s. sur les ruines d'une basilique paléochrétienne. Les vestiges de fresques et de mosaïques témoignent de son histoire mouvementée, au gré des conquérants.

Déjeuner à Vergina, l'ancienne Aigai, première capitale du royaume de Macédoine.

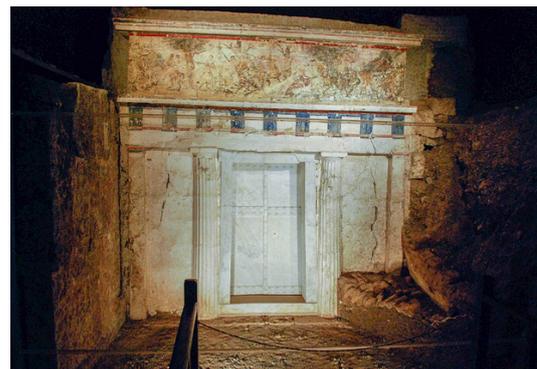
L'après-midi, visite du **Grand Tumulus**, classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

*Sous le tumulus ont été mises au jour en 1977 plusieurs tombes royales macédoniennes qui témoignent de la magnificence de la civilisation hellénistique au IV^e s. av. J-C. Dans la crypte, aujourd'hui transformé en musée, où verra notamment la **Tombe de Philippe II**, le père d'Alexandre le Grand, fermée par une porte en marbre et ses fabuleux trésors d'or, d'argent et d'ivoire.*

Continuation vers Thessalonique (70 km) et installation à l'hôtel.

Dîner dans une taverne locale.

Nuitée à l'hôtel **Excelsior**.





DIMANCHE 17 MAI

THESSALONIQUE – AMPHIPOLIS – PHILIPPES – KAVALA

Le matin, route vers **Amphipolis** (100 km) qui fut l'une des plus puissantes cités antiques de la Macédoine sous le roi Philippe II. Visite du **site archéologique**.

Fondée au V^e s avant J.-C. par les Athéniens à l'embouchure du Styrmion, Amphipolis a conservé des vestiges de ses remparts longs de 7,5 km. Sur l'acropole, plusieurs basiliques paléochrétiennes sont ornées de pavements de mosaïques et de marbre.

Poursuite vers **Kavála** (64 km), une jolie ville aux allures orientales, installée sur un éperon rocheux pointé vers la mer. C'est ici qu'en 1764, naquit Mehmhet Ali, le futur pacha d'Egypte.

Balade à pied dans la vieille ville ottomane couronnée par la citadelle (kastro). Dans la partie haute, se trouvent la maison natale de Mehmet Ali et l'aqueduc de Kamares construit sous Soliman le Magnifique.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, route vers **Philippes** (18 km), site classé patrimoine de l'Unesco, traversée par la fameuse **Via Egnatia** qui reliait Dyrrachion, port albanais, à Constantinople. Visite du site archéologique.

C'est à Philippes qu'eut lieu en 42 av. J.-C. la fameuse bataille qui opposa Octave et Marc-Antoine aux meurtriers de Jules César tandis que Saint-Paul y prêcha en 49. La cité antique fondée par Philippe de Macédoine se développa sous les Romains et les Byzantins. On y verra le théâtre, le forum, une citerne, plusieurs basiliques paléochrétiennes et le quartier épiscopal.

Retour à **Kavála**.

Dîner et nuit à l'**hôtel Lucy 4* (2 nuits)**.

LUNDI 18 MAI

KAVALA– KERAMOTI



ILE DE THASSOS – KAVALA

Le matin route vers le **port de Keramoti**. Traversée en ferry jusqu'à l'**île de Thassos** (45 min.) surnommée « l'île émeraude » où nous passerons la journée (déjeuner libre).

Thassos est une île montagneuse appartenant à l'archipel des Sporades thraces. convoitée pour ses gisements de marbre blanc, d'or, de cuivre et de plomb argentifère, elle fut une le siège d'un empire maritime avant d'être conquise par Athènes puis par Rome.

*Après la visite du **musée archéologique de Limenas** où sont conservés les statues et objets exhumés dans les vestiges de la Thassos antique (agora, temples, théâtre), découverte des beautés de l'île par une route panoramique qui serpente entre collines boisées et eaux cristallines.*

*Arrêt à **Panagia**, un des plus beaux villages d'altitude, rafraîchi par plusieurs sources.*

*Sur le promontoire **d'Alyki**, promenade dans le village classé, réputé pour ses belles maisons en pierre, ses vestiges antiques et ses anciennes carrières de marbre.*

*Puis visite du **monastère de l'archange Michel** construit à flanc d'une falaise au XII^e s. Les pèlerins y vénèrent la relique d'un clou de la croix.*

Trajet de retour à Keramoti en ferry, puis en car vers Kavala.

Dîner et nuit à l'**hôtel Lucy**.





MARDI 19 MAI

KAVALA- OURANOPOLIS  MONT ATHOS – THESSALONIQUE

Départ matinal en car en direction d'Ouranopolis où nous embarquerons pour une mini croisière en bateau (3h45 environ) le long de la **presqu'île du Mont Athos**.

*Découverte depuis la mer de cette république théocratique, peuplée depuis un millénaire exclusivement de moines et d'anachorètes et strictement interdite aux femmes. Pendant la navigation, vous aurez des vues spectaculaires sur quelques- uns des **vingt monastères** qui s'élèvent tantôt au bord de l'eau, tantôt sur des hauteurs parmi les paysages boisés : Docheiariou, Pantéléïmon, seul monastère russe signalé par ses coupes à bulbes, Simonos-Pétra dressé audacieusement sur un rocher vertigineux, Dionysiou suspendu au-dessus de la mer, Konstamonitou...*

Déjeuner à Ouranopolis.

L'après-midi route vers Thessalonique (130 km).

Dîner et nuit à l'**hôtel Excelsior (2 nuits)**.

MERCREDI 20 MAI

THESSALONIQUE

La journée est consacrée à la visite des quartiers historiques de Thessalonique.

Début des visites dans la **ville basse**, à partir du quartier franc rénové en 2016 où vivaient à l'époque ottomane les communautés grecques, catholiques et juives. Arrêts aux **marchés** animés de Kapani et Modiano et découverte des plus belles des quinze églises byzantines reconnues comme **Patrimoine mondial de l'Unesco**.

L'église Hagios Demetrios, dédiée au saint patron de la ville au VI^e s., conserve un ensemble exceptionnel de mosaïques à fond d'or, de peintures murales et de marbres antiques dans la crypte.

Consacrée à la Sagesse divine, comme à Constantinople, l'église Hagia Sofia adopte le plan de basilique à coupole. On y admire à l'intérieur des mosaïques du Christ (880) et de la Vierge (XI^e s.), ainsi que des peintures dans le narthex.

La gracieuse Panagia Chalkeion édifée en 1028 est un parfait exemple d'église en croix grecque avec coupole. Sur les parois un ensemble de peintures illustrent les 12 grandes fêtes religieuses de l'église orthodoxe (visite sous réserve d'ouverture).

Par la via Egnatia, on rejoint l'**Arc de Galère** et la **Rotonde** situés près des remparts (monument Unesco).

Construit en 305, l'arc de triomphe orné de bas-reliefs commémorant les victoires sur les Perses par le vice-empereur d'Orient, Galère.

*Destinée à l'origine à servir de mausolée pour Galère, la **Rotonde** fut convertie en église dédiée à Saint-Georges puis en mosquée. Ses mosaïques à fond d'or à l'intérieur figurent parmi les plus anciennes conservées.*

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, visite du **musée archéologique** réputé pour ses collections de bijoux et de vases en or et en argent - dont le cratère de Derveni-, découverts sur les sites de Macédoine.

Ensuite, on rejoindra en car la **ville haute** d'où l'on bénéficie d'un magnifique panorama sur la ville, le port et le Mont Olympe.

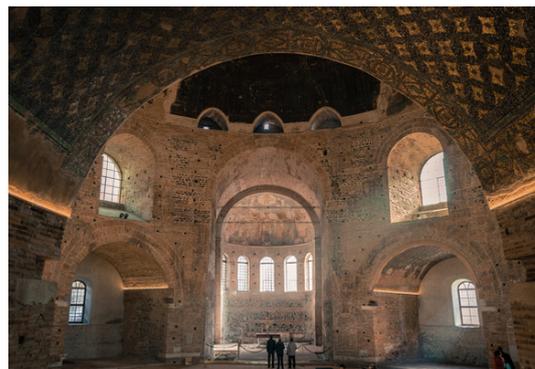
Visite du monastère de Vlatades (sous réserve d'ouverture) dont l'église de la Transfiguration du Sauveur est ornée de très belles peintures du XIV^e s., témoignage de l'art sous les Paléologues.

Une balade à pied dans les rues escarpées permet de découvrir les maisons traditionnelles ottomanes et leurs jardins.

Retour à l'hôtel.

Dîner d'adieu dans un restaurant près de l'hôtel.

Nuit à l'hôtel **Excelsior**.



JEUDI 21 MAI
THESSALONIQUE ✈ BRUXELLES

En milieu de matinée, départ en car à destination de l'aéroport de Thessalonique.

Formalités d'enregistrement pour le vol direct à destination de Bruxelles sur la compagnie aérienne Aegean airlines.
Arrivée à Bruxelles l'après-midi.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENTS

HOTEL EXCELSIOR 5* - THESSALONIQUE

NOMBRE DE NUITEES : 4

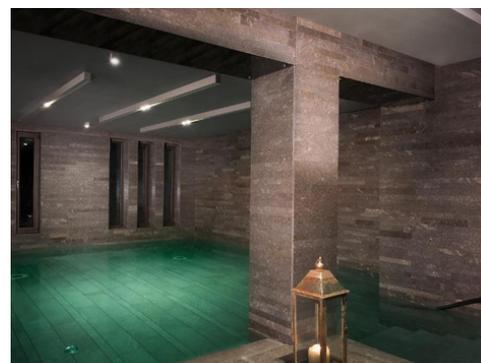
Cet hôtel classé parmi les meilleurs Small Luxury hotels of the World occupe un immeuble historique de 1924 entièrement rénové en 2009. Mélange parfait de tradition et de modernité, il bénéficie d'une situation centrale dans la ville basse, à la fois proche du front de mer, du quartier branché de Ladadika et des principaux monuments de l'ancienne ville romaine et byzantine.



HOTEL ESPEROS PALACE 4* - KASTORIA

NOMBRE DE NUITEES : 2

Cet hôtel moderne situé dans un quartier calme de Kastoria combine confort et qualité, style sophistiqué et luxe. Le marbre gris est utilisé dans les espaces communs, ainsi que les parquets en chêne dans toutes les chambres. Il possède un centre de bien-être avec sauna et piscine intérieure chauffée.



HOTEL LUCY 4* - KAVALA

NOMBRE DE NUITEES : 2

Situé à 2 km du port de Kavala, cet établissement moderne offre des chambres de grand confort dont certaines avec vue sur mer. Le restaurant propose un petit-déjeuner buffet avec spécialités locales. Un plongeon dans la piscine extérieure sera le bienvenu en fin de journée.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une carte d'identité valide pendant la durée du séjour. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Attention, les visites des sites archéologiques, des petites villes et des villages se font principalement à pied. Afin d'assurer le bon déroulement du voyage, nous demandons aux participants d'avoir une bonne mobilité.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 10 PARTICIPANTS

- PRESTO JUSQU'AU 15/01/26** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **3.255 €**
- A PARTIR DU 16/01/26** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **3.410 €**
- LE SUPPLEMENT SINGLE : **780 €**

CE PRIX COMPREND

- ✎ Les vols internationaux A/R Bruxelles-Thessalonique à bord de la compagnie Aegean Airlines.
- ✎ Les taxes d'aéroport (88,69 € sous réserve de modifications par la compagnie aérienne).
- ✎ Les taxes de séjour.
- ✎ Le logement en chambre double standard et petit déjeuner dans les hôtels 5* et 4* mentionnés (ou similaires).
- ✎ Le transport en bus privé climatisé.
- ✎ La pension complète (hors boissons) excepté les déjeuners des jours 3 et 6.
- ✎ Les visites et excursions en bateau prévues au programme.
- ✎ Les services d'un guide local parlant français.
- ✎ L'accompagnement expérimenté de Bruxelles à Bruxelles.
- ✎ La prime du Fonds de Garantie
- ✎ La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✎ Les différents pourboires et les dépenses personnelles.
- ✎ Les boissons.
- ✎ Les déjeuners des jours 3 et 6.
- ✎ Les assurances avec « Xplorassur ».
- ✎ Les frais des éventuels tests Covid (PCR, antigénique...) exigés avant, pendant ou au retour du voyage par les autorités locales, compagnies aériennes et autres prestataires.

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date du 08/10/25

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: LA GRÈCE DU NORD, TRÉSORS DE LA MACÉDOINE. LA LIBRE ART - DU 13 AU 21 MAI 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

PRESTO JUSQU'AU 15/01/26 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 3.255 €

A PARTIR DU 16/01/26 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 3.410 €

LE SUPPLEMENT SINGLE : 780 €

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: LA GRÈCE DU NORD, TRÉSORS DE LA MACÉDOINE. LA LIBRE ART- DU 13 AU 21 MAI 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

ANNULATION (HORS COVID)

PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE EPIDEMIES (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID)

PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **13 avril 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team S.A.

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : GRECE - D. 3972

En cas de paiement par carte de credit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

| | |
|------------------------------------|------------------------------|
| Jusqu'à 90 jours avant le départ : | 30 % du prix total du voyage |
| De 89 à 60 jours avant le départ : | 50 % du prix total du voyage |
| De 59 à 31 jours avant le départ : | 75 % du prix total du voyage |
| De 30 à 0 jours avant le départ : | le prix total du voyage |

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.